

PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 03/04/2024

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE et RULLIER

Mrs BARRAQUE, DUPONT, GRAGNON et SANZ

Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA et LEVEL

Absents excusés : Mme SEGUIN, Mme TOULOU donne procuration à Mme RULLIER et Mr CACHELOU donne procuration à Mr BARRAQUE

Secrétaire : Mr DUPONT

1 – Approbation du PV de la séance du 12 mars. Ce point est validé à l'unanimité

2 – Taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire informe les membres présents que les bases de l'imposition ont progressé de 3,90 % ; il propose de ne pas augmenter les taux communaux, qui généreraient les recettes suivantes :

Taxes	Taux votés en 2023	Taux votés en 2024	Bases 2024	Produits 2024
F.B	20,94%	20,94%	663 800	139 000 €
F.N.B	39.50%	39.50%	23 900	9 441 €
TH	18.06 %	18,06%	98 900	17 862 €
Total				166 303€

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3- Vote du Budget 2024 – COMMUNE

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

- ▶ En 2024, nous avons basculé de la comptabilité M14 à la comptabilité M57 ; certains articles ne sont plus utilisables ; Par exemple, le 6232, fêtes et cérémonies n'existe plus ; on retrouve ces dépenses à l'article 623, Publicité, publications, relations publiques.
- ▶ Les dépenses imprévues (022 Fonctionnement et 021 Investissement) n'existent plus en M57 ; des virements de crédit d'un chapitre à l'autre sont autorisés, dans la limite de 7,5% sauf pour le chapitre des charges de personnel.

Après présentation du budget, il est décidé de rajouter 1100 euros à l'article des subventions, portant celui-ci à 11 100 euros et de rajouter 2000 euros en investissement pour l'acquisition de la tondeuse.

FONTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	219 250.59	Excédent brut reporté	371 285.59
Dépenses de personnel	272 000.00	Recettes des services	130 460.00
Autres dépenses de gestion courante	51 410.00	Impôts et taxes	347 518.00
Dépenses financières	4 607.00	Dotations et participations	103 017.00
Dépenses exceptionnelles	1 000.00	Autres recettes de gestion courante	45 000.00
Autres dépenses	14 654.00	Recettes exceptionnelles	
Amortissement	900.00	Recettes financières	
Total dépenses réelles	563 821 .59	Autres recettes	19 900.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	360,00	Total recettes réelles	1 017 180.59
Virement à la section d'investissement	452 999,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1 017 180.59	Total général	1 017 180.59

INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	453 359.00
Remboursement d'emprunts	36 324.00	FCTVA	50 000.00
Travaux de bâtiments (à lister) Matériel	534 917.17	Mise en réserves	
Travaux de voirie (à lister)	50 000.00	Cessions d'immobilisations	
Eclairage Public	113 945.00	Taxe aménagement	
Autres dépenses	2000.00	Subventions	151 627.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
/		Excédent reporté	82 200.17
Total général	737 186.17	Total général	737 186.17

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Aménagement place de la Bielle, sécurisation de l'église, toiture de l'école.

Monsieur GRAGNON est en charge de porter le projet d'aménagement de la Place de la Bielle, sauf concernant la construction de la dalle qui recevra l'aire de jeux ; (Monsieur le Maire s'en occupe).

Pour chacun de ces projets, la commune a obtenu une subvention de l'état ;

La voirie actée par la commission travaux pour 2024 sera : le chemin Sansans et l'impasse de Bruges

Le budget est adopté à l'unanimité.

4 – Vote du budget 2024 Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget qui s'équilibre comme suite :

Fonctionnement :

Recettes : 74 802,02 €

Dépenses : 74 802,02 €

Monsieur GRAGNON relève que la part de salaire remboursée à la commune n'est pas très importante. Monsieur le Maire explique que c'est un calcul effectué à partir des heures effectuées par l'agent communal à la station d'épuration.

Investissement :

Recettes : 78 565,52 €

Dépenses : 78 565,52 €

Il précise que l'investissement prévu concerne le Projet Urbain Partenarial du Chemin Couloumat, qui sera à mettre en œuvre dans les 6 mois suivant la validation d'un permis de construire sur les terrains concernés.

5 – Motion Plateforme du Valentin

Monsieur le Maire informe les membres présents que la plateforme du Valentin est menacée de fermeture à la suite de problèmes de sécurité, dès ce printemps. Les élus de la Commune des Eaux Bonnes sont inquiets car à ce jour, il n'existe ni calendrier des travaux nécessaires, ni plan de financement. La fermeture de la plateforme fait peser des risques économiques à toute la Vallée.

Par l'adoption d'une motion, ils demandent qu'une réunion soit organisée avec l'ensemble des acteurs de la station afin de connaître les modalités de fermeture de la plateforme, un plan et un calendrier des travaux, un plan de financement finalisé, les solutions proposées pour les socio-professionnels et les co-propriétaires.